

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Afférents au Conseil
Communautaire : 82**

RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

En exercice : 82

Date de convocation : 30/04/2026

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2026_145

**Objet : ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL EPAGE ORBIEU
JOURRES**

L'an deux mille vingt six, le six mai à 18H00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Marie GRAUBY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (67)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Martine ARTHOZOUL (ALBIERES), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE), Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Anaïs DENAT (CANET D'AUDE), Jean-Jacques LEBRETON (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCATEL DES CORBIERES), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIERES), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Sullivan ESCUDERO (DERNACUEILLETTE), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Alain JAUNEAU (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES), Sabine PECH MALET (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), Bernard BLANC (LAGRASSE), David REMY (LAIRIERE), Christine CONDETTE (LANET), Raymond SPOLI (LAROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN CORBIERES), Christine BENET (LEZIGNAN CORBIERES), El Mahdi DAHBI (LEZIGNAN CORBIERES), Françoise CASTEL

(LEZIGNAN CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN CORBIERES), Laurent MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Corinne ARMERO (LEZIGNAN CORBIERES), Christian ROIG (LEZIGNAN CORBIERES), Christine FOULQUIER (LEZIGNAN CORBIERES), Pauline VILCHEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Mélinda MARTIN (LEZIGNAN CORBIERES), André HERNANDEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN CORBIERES), Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Valérie DUMONTET (LEZIGNAN CORBIERES), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Guy D'ALACON (MONTBRUN DES CORBIERES), Jérôme GAZEL (MONTJOI), Yves FABRE (MONTSERET), François RICHARD (ORNAISONS), Bernard COLOMBAT (PALAIRAC), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Philippe ESTRADE (RIBAUTE), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Jérôme TUAL (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Daniel SPAGNI (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Philippe MARCY (VILLEROUGE TERMENES)

Etaient absents les représentants des Communes de : (3)

Christophe TURCAUD (MOUTHOMET), Grégory ROMERO (MOUX), Hélène BLASZKIEWICZ (VIGNEVIEILLE)

Procurations : (11)

Sébastien FILIPPI (ARGENS MINERVOIS) à Emile DELPY, Bernard SUTRA (AURIAC) à Jean-Marie SAURY, William COMBES (LEZIGNAN CORBIERES) à Françoise CASTEL, Alain-Marc GARCIA (LEZIGNAN CORBIERES) à Corinne ARMERO, Mireille SANTINI (LEZIGNAN CORBIERES) à Christine BENET, Erik LE MOAL (LEZIGNAN CORBIERES) à Sabrina FITO, Jean-Charles PITT (LEZIGNAN CORBIERES) à Gérard FORCADA, Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU) à Philippe LEZINA, Claire CHAOUAT (ORNAISONS) à François RICHARD, Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Jean-Michel FOLCH, Redha MENNAD (SALZA) à Raymond SPOLI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et suivants, et l'article L.5721-2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 128/17 du 28/09/2017 portant exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU les statuts du syndicat « ORBIEU-JOURRES » ;

VU la délibération n°DE_2026_115, du 23 avril 2026, portant appel à candidatures pour les délégués de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois aux Comités Syndicaux des EPAGEs ;

Considérant que le département de l'Aude est structuré en syndicats de rivières pour promouvoir une gestion solidaire des cours d'eau à l'échelle des bassins versants.

Considérant les dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités de Communes qui dispose que les délégués de la communauté de communes au sein des syndicats mixtes peuvent être élus parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres ;

Considérant la nécessité pour le conseil communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières d'élire 46 délégués titulaires et 46 délégués suppléants pour l'EPAGE « ORBIEU-JOURRES » ;

Considérant les candidatures réceptionnées selon les modalités et dans les délais fixés par le Conseil Communautaire ;

Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

DECIDER à l'unanimité de recourir au scrutin public ;

NOTER qu'une seule liste commune a été constituée ;

PRENDRE ACTE de la lecture de la liste des 46 délégués titulaires et d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois au comité syndical du syndicat « ORBIEU-JOURRES »

DESIGNER conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les candidats ci-dessous comme représentants de la CCRLCM :

ORBIEU JOURRE		
NOM Prénom	COMMUNE	QUALITE
MONTLAUR Jean-Claude	ALBAS	TITULAIRE
COCHET ASTRUC Claudine	LAROQUE	TITULAIRE
RIVIERE Marilyse	TOURNISSAN	TITULAIRE
QUINCEY Roland	ST PIERRE DES CHAMPS	TITULAIRE
ELIS David	ST COUAT	TITULAIRE
BONNAFE Jean-Baptiste	ST COUAT	TITULAIRE
GAZEL Jérôme	MONTJOI	TITULAIRE
LAMUR-SERGENT Brigitte	MONTJOI	TITULAIRE
LEZINA Philippe	LUC	TITULAIRE
CHANARD Jean	LUC	TITULAIRE

LAIRE Jean-Jacques	BOUISSE	TITULAIRE
LACOMBE Philippe	BOUISSE	TITULAIRE
CONDETTE ETHIS Christine	LANET	TITULAIRE
ROUGER Jacqueline	FABREZAN	TITULAIRE
JAUNEAU Alain	FABREZAN	TITULAIRE
PIRAUD Jacques	JONQUIERES	TITULAIRE
MIRANDE Jean-Luc	CONILHAC	TITULAIRE
DARZENS Stéphane	CONILHAC	TITULAIRE
MEKHATRIA Malick	ORNAISONS	TITULAIRE
TISSEYRE Fanny	ORNAISONS	TITULAIRE
SCHENATO Henry	ESCALES	TITULAIRE
PARET Daniel	ESCALES	TITULAIRE
RAYNAUD Sylvie	BOUTENAC	TITULAIRE
BLEUZE Caroline	BOUTENAC	TITULAIRE
MATHIEU Guillaume	MONTSERET	TITULAIRE
SAURY Jean-Marie	FELINES	TITULAIRE
CIANNI Fabien	CRUSCADES	TITULAIRE
BONNERY Patrick	ST LAURENT	TITULAIRE
ROIG Christian	LEZIGNAN	TITULAIRE
DE VOLONTAT Xavier	ST LAURENT	TITULAIRE
HERNANDEZ André	LEZIGNAN	TITULAIRE
VALERO Alain	FERRALS	TITULAIRE
VIRION Eric	FERRALS	TITULAIRE
SIMON Eric	CANET	TITULAIRE
HERNANDEZ Frédéric	CANET	TITULAIRE
BLANC Bernard	LAGRASSE	TITULAIRE
MAGIMEL Victor	LAGRASSE	TITULAIRE
POUYTES Romaric	RIBAUTE	TITULAIRE
HANART Christian	RIBAUTE	TITULAIRE
OURADOU Jean-François	VIGNEVIEILLE	TITULAIRE
BLASZKIEWICZ Hélène	VIGNEVIEILLE	TITULAIRE
CHAOUAT Claire	ORNAISONS	TITULAIRE
DENARD Thierry	LEZIGNAN	TITULAIRE
MARTINEZ Marie-Claude	LEZIGNAN	TITULAIRE
PITT Jean-Charles	LEZIGNAN	TITULAIRE
MASUYER Michel	LEZIGNAN	TITULAIRE
FORTUNE Kattalin	TERMES	SUPPLEANT

DECIDER qu'un nouvel appel à candidatures sera lancé pour les **45 postes de délégués suppléants** encore à pourvoir.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance,



Marie GRAUBY, Vice-présidente

Le Président,



André HERNANDEZ